

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL650

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 35 B

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° En conséquence, au premier alinéa de cet article, le mot : »deux« est remplacé par le mot : »trois« .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.